

AVIS PUBLIC

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1348-2023 : RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement numéro 1348-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **5 juin 2023, à 19h00**, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil y expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions de ce projet de règlement concernent l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.notredamedesprairies.com et à l'hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 17 mai 2023.



Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière